AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1518
FR0000072910-FS0512

24 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE STERIA SCA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 juillet 2014, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), a déclaré avoir franchi en baisse, le 23 juillet 2014, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE STERIA SCA et détenir 1 509 513 actions GROUPE STERIA SCA[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,55% du capital et 3,97% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre d'actions GROUPE STERIA SCA détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 221 362 actions GROUPE STERIA SCA détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital composé de 33 167 830 actions représentant 38 023 074 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.